



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

Ma Municipalité M'informe

Février 2024

Année 24 - numéro 1

DANS CE NUMÉRO :

Infos municipales	2-6
Élus.es municipaux	2
Horaire et séances	3
Conseil en bref	4
Mot du DG	5
Budget 2024	6
Messages aux citoyens	7-10
Taxes municipales et animaux	7
Messages divers	8-10
Bulletin paroissial	11
Pages santé	12

Joyeuse Saint-Valentin!

Février

À partir de l'édition du mois de mars 2024 du journal municipal, seulement quelques copies seront imprimées et disponibles au bureau municipal, au bureau de poste et au Domaine St-Viateur dans le secteur La Ferme.

Vous pourrez le consulter en tout temps sur notre site web et sur notre page Facebook.

Célébrez l'amour! xx



Consultez la page 6 pour obtenir des informations concernant le budget 2024 et le PTI.



SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

Vous pouvez également
consulter ce journal au
www.municipalitedetrecesson.com

CONSEIL MUNICIPAL



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON



Maire
GHISLAIN NADEAU
maire@trecesson.ca
819 732-0223

Sécurité civile
Marchons, courons à Trécesson
Association des riverains du Lac Beauchamp



Conseiller au siège 1 et maire suppléant
ANDRÉ MASSON
conseiller1@trecesson.ca
819 724-5000

Comité Forêt (substitut)
Comité des ressources humaines
Agriculture
Lois et règlements

Conseillère au siège 2
NADIA CARON
conseiller2@trecesson.ca
819 732-4158

École Morency de Trécesson
Comité des ressources humaines
Comité socioéconomique
Comité des aînés



Conseillère au siège 3
NATHALIE DION
conseiller3@trecesson.ca
819 442-0986

Comité des ressources humaines
Loisirs, culture et patrimoine
Marchons, courons à Trécesson

Conseiller au siège 4
MARTIN VEILLEUX
conseiller4@trecesson.ca
819 444-8678

Comité consultatif d'urbanisme
Comité socioéconomique
Loisirs, culture et patrimoine
Lois et règlements
Association des riverains du
Lac Beauchamp



Conseiller au siège 5
RÉMI ROY
conseiller5@trecesson.ca
819 444-6215

Comité consultatif d'urbanisme
Voirie et infrastructures

Conseiller au siège 6
STÉPHAN ROY
conseiller6@trecesson.ca
819 218-3395

Comité Forêt
Voirie et infrastructures
Club Quad
Loisirs, culture et patrimoine
Marchons, courons à Trécesson



HORAIRE & SÉANCES



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

Horaire

Bureau municipal

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 16 h
Vendredi	Fermé
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

CALENDRIER DES SÉANCES *2024*

à *19 h*

JANVIER

16

FÉVRIER

13

MARS

12

AVRIL

16

MAI

14

JUIN

18

JUILLET

16

AOÛT

13

SEPTEMBRE

17

OCTOBRE

15

NOVEMBRE

12

DÉCEMBRE

17

DÉCEMBRE

Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

- Le contrat de fourniture et de livraison d'équipements à neige est adjugé à AEBI Schmidt Canada Inc.;
- Le règlement numéro 2023-303 « Constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » est adopté;
- Un mandat est confié au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin Inc. pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans l'ancien hôtel de ville;
- Un mandat est confié à la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation du suivi environnemental pour l'année 2024 des eaux usées de la municipalité;
- Un contrat d'entretien hivernal du chemin de la Pépinière devant comprendre le déneigement et le sablage de la courbe et de la côte sous la ligne de transmission est adjugé à l'entreprise Béton Fortin Inc, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2024.

DÉCEMBRE

Séance ordinaire du 19 décembre 2023

- La Politique de confidentialité de la Municipalité de Trécesson est adoptée;
- La Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Trécesson est adoptée;
- La Municipalité de Trécesson confirme sa participation financière à la tenue du spectacle Arthur l'aventurier, le 11 mai 2024;
- La liste des comptes payés et à payer est adoptée, totalisant 608 808.08 \$;
- Le projet de règlement numéro 2023-304 « Tarification relative au financement de certains biens, services et activités et imposition de différents droits, charges, frais intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2024 » est adopté.

DÉCEMBRE

Séances extraordinaires du 19 décembre 2023 - (2)

- Le Budget 2024 et le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 sont adoptés;
- Le projet de règlement numéro 2023-307 « Détermination des taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 » est adopté;
- Les règlements 2023-304, 2023-306 et 2023-308 sont adoptés;
- Le contrat de vidange des fosses septiques pour les années 2024 à 2027 inclusivement est adjugé à la compagnie Enviroboue Ghislain Morin Inc.

MOT DU DG

Bonjour,

Je profite de cette première publication de l'année pour vous souhaiter, en mon nom personnel et celui de toute mon équipe, nos meilleurs vœux pour 2024. Que celle-ci soit remplie de merveilleux moments.

Comme je l'ai déjà écrit sur la page Facebook de la municipalité, je vous invite à consulter le Règlement 2023-305 « Vidange des fosses septiques de la municipalité ». Bien que le règlement soit important dans son entièreté, je vous recommande de lire les articles 2.1 et 2.2 de la section 2 de ce règlement.

Les comptes de taxes seront envoyés avant la fin février 2024 et le premier versement devra être effectué avant le 29 mars 2024.

Finalement, j'espère pouvoir former un organisme bénévole à but non lucratif, dédié aux loisirs et à la culture, qui travaillera en collaboration avec le conseil municipal et non sous le contrôle de celui-ci. La mission de ce comité est d'organiser des activités sportives, de plein air et de culture. Il faudrait idéalement recruter de sept (7) à neuf (9) bénévoles prêts à donner du temps pour leurs concitoyennes et concitoyens, jeunes et moins jeunes. Déjà, Isabelle Ouellet et son conjoint Pascal L'Heureux m'ont confirmé leur intérêt à s'impliquer. Si vous êtes intéressé, vous n'avez qu'à m'envoyer un courriel à direction@trecesson.ca.

Je vous lance la même invitation qu'à l'habitude, à savoir que si vous avez des questions ou commentaires, s'il vous plaît me les faire parvenir par écrit et envoyer par courriel à direction@trecesson.ca.

Je vous souhaite à vous toutes et tous un super mois de février.

Guy Nolet
DGGTI



BUDGET 2024 & PTI

BUDGET 2024 **PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI)**

Adoptés le 29 décembre
dernier

Les grandes lignes

D'entrée de jeu, ce ne fut pas un budget facile à confectionner et le conseil municipal a dû prendre des décisions stratégiques, mais en même temps pas nécessairement faciles.

Vous comprendrez que la municipalité a aussi eu à composer avec différents facteurs dont entres autres :

- l'inflation;
- le coût de la vie;
- l'impact non négligeable découlant de la tutelle en ressources humaines;
- la fin de vie utile de la niveleuse, préférant donner l'entretien estival à contrat au lieu de faire un emprunt majeur d'approximativement 550 000 \$, en plus de tenir compte de la rareté de main-d'œuvre;
- la coupure de postes en ressources humaines;
- etc.

1

Le budget d'opération en 2023 de 2 183 620 \$ passera à 2 503 625 \$ en 2024.

2

Le taux de taxes en 2024 augmente de 3,40 %, soit 0,8125 du 100 \$ d'évaluation, par rapport à 0,7857 en 2023.

3

Une maison unifamiliale moyenne de 234 684 \$ dans le secteur urbanisé de Villemontel a payé un compte de taxes en 2023 de 1,844 \$. En 2024, le même compte de taxes sera de 1,907 \$, soit 161 \$ de plus, qui se ventile comme suit : 63 \$ de taxes foncières; 5 \$ pour le remboursement de la dette et 93 \$ pour les matières résiduelles.

4

Au niveau du PTI, un montant de 4,974,620 \$ a été planifié, qui se répartit de la façon suivante :

2024 : 1 824 620 \$ | 2025 : 3 100 000 \$ | 2026: 50 000 \$

Ces investissements sont conditionnels à l'obtention de subventions, la disponibilité des crédits de notre fonds de roulement et le taux d'intérêt assujetti à un règlement d'emprunt.

5

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2022 est de 3 945 372 \$.

6

La collecte des matières résiduelles a été harmonisée et sera de 496 \$ en 2024, et ce, peu importe qu'il s'agisse d'une résidence permanente ou saisonnière.

7

Pour la vidange des fosses septiques, le coût pour une résidence permanente sera de 148 \$ et de 74 \$ pour une résidence saisonnière. Toutefois, il y aura des exclusions pour la vidange de certains types de fosse septique, le but étant d'être le plus équitable possible entre l'ensemble des propriétaires.

MESSAGES AUX CITOYENS

VOUS RECEVREZ VOTRE
FACTURE PAR LA POSTE D'ICI
LES PROCHAINES SEMAINES.
PRENEZ NOTE QUE LES
TARIFS PRÉCITÉS
SERONT REVUS, À LA
HAUSSE.

TAXES MUNICIPALES 2024

Envoi des comptes de taxes foncières 2024

L'envoi postal des comptes de taxes 2024 sera effectué vers la fin du mois de février. À noter que le premier versement devra être effectué au plus tard le 29 mars 2024.

Il est de votre responsabilité de transmettre votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Votre compte peut être acquitté par chèque, par argent comptant, par paiement direct et par les services en ligne des institutions financières suivantes : Caisse Desjardins et Banque Nationale du Canada. Pour les paiements par chèque, veuillez inscrire au verso de votre chèque le ou les numéro(s) de matricule figurant sur les talons de remise. Veuillez allouer sept (7) jours ouvrables pour la réception de votre paiement par la poste et trois (3) jours ouvrables pour le paiement en ligne.

À NOTER

Les paiements par carte débit sont généralement limités à 1 000 \$. Veuillez obtenir à l'avance, si nécessaire, l'autorisation de votre institution financière afin de vous permettre d'acquitter votre compte de taxes.

RENOUVELLEMENT DES MÉDAILLES D'ANIMAUX



CONSULTEZ LE RÈGLEMENT 272 SUR NOTRE SITE WEB

27. NUISANCES

27.1

Les faits, circonstances, actes et gestes ci-dessous énoncés constituent des nuisances et sont interdits. Le gardien auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal de compagnie agit de façon à constituer une telle nuisance contrevient au présent règlement et comment une infraction :

- le fait pour un animal de compagnie de détruire, salir ou endommager la propriété publique ou privée;
- le fait pour un animal de compagnie de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, les déchirer;
- le fait pour un animal de compagnie de japper, miauler, aboyer, hurler ou gémir de manière à troubler la paix et la tranquillité;
- le fait pour un animal de compagnie de se baigner ou de tolérer qu'un animal se baigne dans les jeux d'eau, bassins, fontaines;
- le fait de se trouver dans un endroit où la signalisation de la Municipalité indique que la présence de chiens est interdite;
- le fait de se trouver dans un endroit public sans être tenu en laisse.

Nonobstant l'article 27.1 f), tout chien est interdit, qu'il soit en laisse ou non, dans les endroits suivants : un terrain de jeux, un terrain sportif, les jeux d'eau, une cour d'école.

30. TARIFICATION POUR LES DROITS DE POSSESSION ANNUELS

30.1

Les tarifs pour les droits de possession annuels de chiens sont les suivants :

- pour un chien stérilisé ou non; ➡ **À déterminer**
- gratuit pour le gardien d'un chien d'assistance ou de zoothérapie.

30.2

Les tarifs pour les droits de possession annuels de chats sont les suivants :

- pour un chat non stérilisé; ➡ **À déterminer**
- gratuit pour un chat stérilisé, sur présentation d'une pièce justificative.

MESSAGES AUX CITOYENS

ARBORETUM

101, CHEMIN SAINT-VIATEUR

Entre 1928 et 1971, la Pépinière de Trécesson a planté différentes essences d'arbres afin de vérifier leur résistance au climat abitibien. De ces expériences, plusieurs espèces ont survécu et sont aujourd'hui des arbres majestueux.

Le sentier de l'Arboretum, d'une longueur de 1,3 km, est gravelé et exempt d'escaliers. L'aire de pique-nique et les bancs disposés le long du sentier vous raviront.

Ce site est parfait pour une sortie en plein air à pied, à vélo ou en raquettes.



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME !

En vertu du règlement numéro 2023-308, il y a lieu, dès la première séance annuelle du conseil, de nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce pour un mandat de deux ans.

MEMBRES DU CONSEIL :
Monsieur Rémi Roy
Monsieur Stéphan Roy

CITOYENS :
Madame Lucie Chamberland
Madame Pierrette Gagné
Monsieur Dany Auclair

CANADA



POSTES

POST

CANADA

Heures d'ouverture

Lundi	10 h	à 12 h	-	14 h	à 17 h
Mardi	10 h	à 12 h	-	14 h 15	à 17 h
Mercredi	10 h	à 12 h	-	14 h 15	à 17 h
Jeudi	10 h 30	à 12 h	-	14 h 15	à 17 h 30
Vendredi	10 h	à 12 h	-	14 h 15	à 17 h

Vous pouvez rejoindre la maître de poste par téléphone au 819 732-0093.

MESSAGES AUX CITOYENS

Chez nous, à Trécesson

GROUPE

facebook

Un groupe Facebook a été créé pour les Trécessonnais.

« Chez nous, à Trécesson » est un lieu pour publier nos annonces, pour se rendre service ou se donner des nouvelles. Chien perdu, aide spéciale, démarrage de comités, ventes de garage, besoin d'une gardienne, etc. Nous spécifions qu'on n'y met PAS de publicité!

Perdu

Vente de Garage

Besoin d'une tasse de sucre!!!

Rejoignez-nous!

facebook

Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un groupe privé et qui n'engage aucunement l'administration municipale.

RÉSERVOIRS INCENDIE : ATTENTION!

Sur le territoire de la Municipalité, il y a quatre réservoirs incendie. Soyez vigilants et évitez de passer trop près. Il y en a un à la halte municipale, un en avant du cimetière de Villemontel, un à la patinoire de La Ferme et un autre au chemin des Sapins.

ATTENTION — DÉNEIGEMENT

Au moment du déneigement d'entrées et de stationnements, certaines personnes se débarrassent de la neige encombrante en la déposant sur la voie publique en se disant que le personnel affecté à l'entretien des routes en disposera.

Ces amoncellements créent un obstacle pouvant gêner la conduite des automobilistes et entraîner, dans certains cas, des pertes de contrôle ou des accidents. Il s'agit d'une pratique qui est non seulement illégale, mais aussi dangereuse.

En fait, selon l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, « nul ne peut jeter, déposer, ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. »

Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende. Les agents de la Sûreté du Québec apporteront une attention particulière au respect de cet article dans le but d'assurer la sécurité des automobilistes.



Nos services avec Geocentriq se sont terminés. Voici le nouveau lien pour la consultation au grand public de la **matrice graphique** :

<https://portail.geocentralis.com/public/sig-web/mrc-abitibi/88075>

MESSAGES AUX CITOYENS

SAMEDI 17 FÉVRIER 2024

SKI ALPIN

au Mont-Vidéo

Uniquement pour les adolescents
+12 ans ayant déjà skié

Transport, équipements et
remonte-pente offerts
gratuitement par la Stratégie
jeunesse de la MRC d'Abitibi

Départ en autobus à 8 h 30
au Complexe sportif Desjardins d'Amos

Apporte ton lunch!
Maximum 40 participants

+12 ANS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Avant le 31 janvier 2024 auprès de ta Maison des Jeunes



STRATÉGIE jeunesse MRC ABITIBI MAISON DES JEUNES Desjardins SAV Québec



CÉLÉBRONS LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

**HOMMAGE À
NELL TOUSSAINT
(1969–2023)**

Nell Toussaint, militante pour les droits de la personne, s'est battue pendant longtemps pour que chaque personne reçoive les soins dont elle a besoin, peu importe son statut d'immigration. Son courage et sa détermination nous inspirent à poursuivre son combat pour la justice.

« Ça me fait plaisir de redonner aux autres, pour que personne ne vive ce que j'ai vécu. »

scfp.ca/mois-de-lhistoire-des-noirs

SCFP

Chronique mieux-être : Établir ses limites

J'espère que l'année 2024 a bien débuté pour vous?

Sur ma page Facebook, la journée du 1^{er} janvier, je souhaitais aux gens que cette nouvelle année puisse être le début ou la continuité de la priorité d'eux-mêmes.

Trop souvent, on s'oublie dans tout ce que le quotidien demande. Pourtant, si l'on veut mener à bien les projets qui nous sont chers, être là pour nos proches et profiter de la vie, on devrait établir certaines limites qui font en sorte de respecter nos capacités et nos besoins.

Pour moi, établir ses limites, les respecter et les faire respecter sont trois règles essentielles à l'acquisition du respect de soi.

Trois règles de base

La première règle, *Établir ses limites*, ne signifie pas de dire non à toutes situations, mais de savoir le dire au bon moment. Simplement dans le but de pouvoir agir en toute liberté, dans l'amour, sans contrainte ni sentiment de culpabilité.

La deuxième, *respecter ses limites*, permet de savoir reconnaître ce que vous êtes en mesure de donner sans aller au-delà de vos capacités.

La dernière, *faire respecter ses limites*, amène les gens à vous accueillir tel que vous êtes selon vos capacités, votre personnalité et votre cheminement.

Ces trois règles de base furent fondamentales à la croissance et au respect de ma propre authenticité. Que ce soit envers moi-même ou envers autrui, bien des frustrations ont pu être ainsi éliminées ou évitées.

En parlant de limite

Sachez que cette année, j'aurai moins de temps pour écrire de nouvelles chroniques mensuelles. Je suis actuellement en apprentissage de nouveaux outils pour m'aider à élargir mes horizons en matière de technologie. Vous vous demandez peut-être ce que la technologie vient faire dans mes séances d'accompagnement. En fait, elle m'aide énormément en ce qui concerne ma visibilité afin d'accroître ma clientèle.

C'est en accord avec la municipalité que je publierai quelques chroniques qui ont déjà été publiées, entre-mêlées de nouveaux textes. Je vous en ferai la mention lorsque ce sera du matériel réutilisé.

En terminant, quelques-uns d'entre vous m'ont fait savoir leur intérêt pour mes chroniques. J'en suis bien heureuse et je tiens à vous remercier une seconde fois.

Encore une fois, bonne année à tous!

Carole Laurendeau, Accompagnatrice holistique

CAROLE LAURENDEAU
ACCOMPAGNATRICE HOLISTIQUE

11, Rue du Lac
St-Marc de Figuiery

819-732-7958

laurendeau.carole@gmail.com

Site web: carolelaurendeau.com

Facebook / YouTube

Sur rendez-vous seulement.



BULLETIN PAROISSIAL

Saint-Simon-de-Villemontel
Communauté chrétienne de Villemontel



FÉVRIER 2024, ÇA SE PASSE EN PAROISSE

Par Hélène-Marie Deshaies

Ça s'est passé...

- 31 décembre dernier, pendant la messe du Nouvel An, nous avons célébré un baptême. Ce fut une belle fête. Bienvenue à Augustin!
- 2 février : Journée de la vie consacrée, présentation de Jésus au temple. On appelle cette fête la Chandeleur ou fête de la Lumière, où l'on reconnaît Jésus comme la Lumière du monde.
- 2 février : Il y aura 12 heures d'adoration à la paroisse du Chris-Roi de 8h à 20h, et ce, chaque premier vendredi du mois.
- 4 février : Jésus se fait proche des malades, libère de nos chaînes intérieures.

Une première :

- 14 janvier, dimanche, 10h, nous avons écouté un film et partagé nos impressions en prenant un café/brioche. À refaire!

Brunch début d'année :

- Dimanche le 21 janvier, nous avons vécu un brunch/partage : chacun apportait quelque chose à partager. Très convivial! Nous allons reprendre l'expérience!

MERCI DE VOS DONNS POUR PARTAGE DE NOËL : 8 PERSONNES ONT PU PROFITER D'UN PEU DE BONHEUR GRÂCE À VOUS!

Ça s'en vient...

- 11 février : fête de Notre-Dame de Lourdes, Journée mondiale des malades; Jésus nous invite à la compassion.
- 14 février : St-Valentin, mercredi des cendres, début du Carême.
- 18 février : 1er dimanche du Carême : Mgr Guy Boulanger, notre nouvel évêque vient célébrer dans la paroisse pour toutes les paroisses de Jean-Marie à 10h30. Bienvenue! Soupe/dessert après la messe pour fraterniser.
- 25 février : 2ième dimanche du Carême



11 février

- 9 h : Célébration de la Parole
- 9 h : Messe Guyenne
- 10 h 30 : Messe Launay

25 février

- 9 h : Célébration de la Parole
- 9 h : Messe Guyenne
- 10 h 30 : Messe Launay

3 mars

- 9 h : Messe, Liselle Desrochers par Bernard Deshaies
- 10 h 30 : Messe St-Gérard



ÉTATS FINANCIERS



Août Capitation : 100.00 \$
Quêtes : 165.35 \$

Septembre Capitation : 0.00 \$
Quêtes : 246.60 \$

Octobre Capitation : 0.00 \$
Quêtes : 207.80 \$

Novembre Capitation : 60.00 \$
Quêtes : 91.00 \$

Décembre Capitation : 0.00 \$
Quêtes : 352.00 \$

Prêtre

Jean-Marie Niyonsaba 819 354-1608

Marguilliers

André Thibault, président 819 732-3933
Micheline Roulier 819 732-5787
Noël Jacob 819 732-0278
Stéphane Thibault 819 444-8281
Luc Morin 819 727-3628
Aline Larochelle 819 727-2669
Jean Cossette 819 732-3499

Responsables des baptêmes

Hélène-Marie & Bernard Deshaies 819 732-3035

Responsables de la catéchèse

Hélène-Marie Audet 819 732-3035
Micheline Lévesque 819 727-9677

Responsable du cimetière

André Thibault 819 732-3933

Registres (baptêmes/défunts) & funérailles

Micheline Lévesque 819 727-9677

Aline Larochelle 819 727-2669

Offrandes de messes et capitation

Bernard Deshaies 819 732-3035

CLSC

Local de santé – Launay

Local de Santé de Launay, Bureau de l'infirmière (Centre Communautaire)

Téléphone: 796-2912

Services disponibles et modalités d'accès

Soins de santé courants offerts au Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital d'Amos.

Pour prendre un rendez-vous : 819 732-3341, poste 2649

Services de prélèvements sanguins offerts dans les CLSC suivants ou à l'Hôpital d'Amos

Lieu : Villemontel

Date : Jeudi, 22 Février

Pour prendre un rendez-vous

CLSC en milieux ruraux :
819 732-3271, poste 4202

Hôpital d'Amos :
www.clicsante.ca ou 819 732-0165

Depuis le 1er mai, le service de prise de sang est disponible une fois aux deux mois. Il y a possibilité de prendre rendez-vous dans un village à proximité pour les mois où il n'y aura pas de prise de sang dans votre village.

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 